

En cas de panne de votre pompe à chaleur, **Air New Clim Services intervient dans les plus brefs délais**

**Pensez à un contrat d'entretien pour vous accompagner et faire des économies !**

L'AFPAC (association française pour les pompes à chaleur) a estimé que 70% des pannes de pompes à chaleur trouvent leur origine dans un problème de pose.

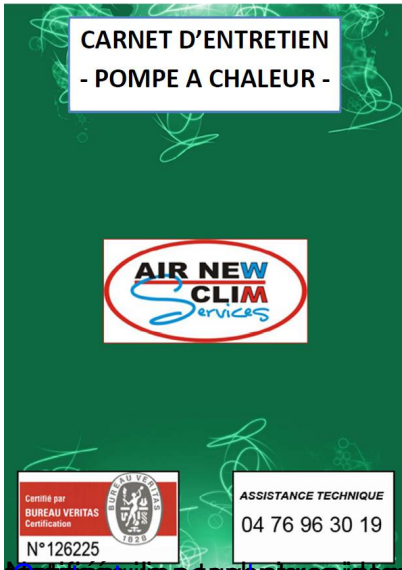


Vous avez acheté une pompe à chaleur pour faire des économies ?

Sachez qu'**une machine mal entretenue entraîne une hausse de votre consommation d'électricité** et donc de votre facture.

Pour assurer la durée de vie de votre matériel, il est donc primordial de confier l'entretien de votre pompe à chaleur à professionnel. L'entretien de votre matériel doit être réalisé **idéalement tous les ans**.





Le contrat est pour un an à compter de la date de la dernière visite effectuée et sera renouvelé automatiquement à l'expiration de la période de validité.